

Le Directeur Général

Date : 29 DEC. 2017

**Monsieur Daniel PAGUESSORHAYE
Président de l'Union Nationale des
Professionnels de santé (UNPS)
25, rue Miollis
75015 Paris**

Courrier AR

N/Réf. : DDGOS/DOS/DPROF-D-2017-1676

Objet : Ouverture des négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord cadre inter professionnel organisant les rapports entre les organismes d'assurance maladie et les professions mentionnées aux articles L.162-5, L.162-9, L.162-12-2, L.162-12-9, L.162-14, L.162-16-1 et L.322-5-2 du code de la sécurité sociale

Monsieur le Président,

Conformément aux articles L.162-14-3 et D.162-26 du Code de la sécurité sociale et aux orientations votées par le Conseil de l'UNCAM le 30 novembre dernier, je vous informe de mon intention d'ouvrir, dès le début de l'année 2018, des négociations conventionnelles visant à conclure un nouvel accord cadre inter professionnel, défini à l'article L. 162-1-13 du code précité et organisant les rapports entre les organismes d'assurance maladie et les professions mentionnées aux articles L.162-5, L.162-9, L.162-12-2, L.162-12-9, L.162-14, L.162-16-1 et L.322-5-2 dudit code.

Je prendrai prochainement contact avec vous afin que nous puissions convenir ensemble de la date d'ouverture de ces négociations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Nicolas REVEL